

Avril 2024

UD NORD

Numero : 929

Prix : 1 euro

« LA RÉGRESSION SOCIALE NE SE NÉGOCIE PAS ELLE SE COMBÂT »

(HENRI KRASUCKI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CGT, RÉSISTANT, DÉPORTÉ À AUSCHWITZ)



Union départementale
des syndicats CGT
du Nord



03.59.26.06.30



contact@cgt59.fr



254 bd de l'usine
59030 Lille cedex



www.cgt59.fr



@udcgt59



@udcgt59



UDnews#59

nord
59

la
cgt

union départementale

A l'issue du procès politique qui nous a été intenté le 28 mars dernier, nous devons prendre la pleine mesure des événements : manifestations interdites, conférence à Lille interdite, et multiplication des procédures pour « apologie du terrorisme » (*voir communiqué page 4*), tout cela témoigne d'un climat fascinant des plus inquiétants. Notre organisation a su riposter, mais ce combat n'est pas terminé. Et il n'est pas que le nôtre... Il engage en vérité toute la résistance à la guerre, au capitalisme et toute la défense des droits démocratiques. Il nous reviendra, collectivement, d'être en capacité de faire front face à des attaques qui mettent en péril notre organisation et ses militants.

Mais notre résistance sera d'autant plus efficace qu'elle ne se limitera pas à la question de ce procès. Notre CGT n'a pas vocation à militer dans les prétoires de tribunaux acquis aux intérêts des puissants. Voilà pourquoi notre Union Départementale appelle chacune et chacun à redoubler de puissance dans le quotidien militant, dans l'entreprise et au-delà.

C'est la guerre nous disent-ils, et cette guerre qui ravage et détruit des pays et des peuples, c'est la guerre du capital contre le travail, une guerre qui se décline ici par des attaques incessantes contre les droits démocratiques et syndicaux, contre les salaires, et qui produit un sentiment général de déclassement et de découragement. Notre responsabilité, y compris pour protéger notre UD et son Secrétaire Général, c'est de faire vivre dans les entreprises et les services l'esprit de résistance incarné par celui qui dans le box des accusés a été en vérité l'accusateur de l'impérialisme assassin.

L'heure est à serrer les rangs certes, elle est aussi à la diffusion et à la pleine compréhension du combat de classe qui nous est imposé par les forces les plus réactionnaires du pays depuis la fin des années 30 du siècle dernier. Plus que jamais la nécessité de nous conformer aux statuts et règles de vie (*voir la contribution de l'espace organisation dans ces pages*) revêt une importance capitale en vue de mener le combat dans les conditions les meilleures. A cette question est liée celle de notre santé financière – et chacune et chacun doit constater ce qui a été fait dans ce sens depuis plusieurs années, et de cette question des finances découle celle de notre indépendance. En effet, une CGT qui se trouverait réduite à quêmander de la subvention serait de fait désarmée.

La route sera longue et les coups bas pleuvront. Pour beaucoup d'entre nous ce qui va arriver sera inédit voire inattendu. Mais c'est l'honneur de notre CGT de faire masse, depuis plus d'un siècle, dans une lutte qui ne pourra que déboucher sur une société et un monde meilleurs. Cela peut sembler un peu grandiloquent mais c'est pour cela que nos anciens, de Fourmies en 1891 à ceux de 36, de ceux des maquis et de la réalisation du CNR en 45-46 à ceux de 68, ont défilé le 1^{er} mai. Et ils n'étaient pas seuls, ils avaient avec eux les travailleurs du monde entier, et en particulier ceux écrasés par l'impérialisme et le colonialisme.

Alors que ce 1^{er} mai soit massif et déterminé, non pas vu comme la fin d'une époque mais comme le début d'une autre. Le nouveau monde tarde certes à naître, et les monstres assaillent le clair-obscur où nous sommes, mais nous avons le sens de l'histoire avec nous. Même si notre équipage est dépareillé et dispersé, le vent souffle dans notre dos et amènera les masses à intervenir sur la scène désespérante d'un monde ravagé par la guerre et les destructions, et qui promet à nos enfants l'apocalypse.

Il y a un avenir, et nous y serons. Et chacun y prendra sa part, en ayant bien en tête qu'on ne gagnera une vie meilleure qu'en étant organisés et disciplinés.

SOMMAIRE

Edito	Page 2
Ecla-TS	Page 3
Elections TPE	Page 4
Rendez vous 1er mai	Page 5
Histoire de classe	Pages 6 - 7
Privés d'emploi	Page 8
Echos des Luttes	Page 9
Orga	Pages 10 - 11
Communiqué confédéral	Page 12-13
Communiqué	Page 14
Partenariat Aesio	Page 15
LGBT	Page 16
Partenariat UP	Page 17
Jeux Olympiques	Pages 18-19
Elections Européennes	Pages 20-21
Fonction Publique	Pages 22-23
Partenariat Macif	Page 20



Samuel Meegens

Commission paritaire :
0219 S05921 ISSN0152-383X

Directeur de la publication :
Jean Paul DELESCAUT

ÉCLA~TS

ÉCHANGE COOPÉRATION LOISIRS
ANIMATION - TOURISME SOCIAL

TOURISME ALTERNATIF

80

PARTENAIRES LOISIRS,
SPORT, CULTURE

200

DESTINATIONS EN FRANCE
ET À L'ÉTRANGER

20

PARTENAIRES ISSUS DU
TOURISME SOCIAL

RÉSERVEZ VOS VACANCES D'ÉTÉ



ancv Séjour BSV

* Sous conditions de ressources

COMMENT SAVOIR SI JE SUIS ÉLIGIBLE ?

- Soit avec un quotient familial CAF qui est inférieur à 1 000 € sur l'année N-1
- Soit justifier d'un revenu fiscal de référence (RFR) inférieur aux plafonds indiqués ci-dessous

Nombre de parts fiscales	Plafond du RFR (en €)
1	21 800 €
1,5	27 000 €
2	32 400 €
2,5	37 800 €
3	43 200 €
3,5	48 800 €
4	54 000 €
4,5	59 400 €
5	64 800 €

627€*



SAINTE MAXIME***

sam.21 juil 2024
sam.26 juil 2024

En pension complète



298€*



ARGOL**

sam.13 juil 2024
sam.20 juil 2024

Location chalet 6 pers



1200€



ILE D'OLÉRON

sam.03 août 2024
sam.10 août 2024

Location chalet 5 pers



910€



VENDÉE

sam.10 août 2024
sam.17 août 2024

Location chalet 6 pers



210€*



CAP FERRET

sam.07 sept 2024
sam.14 sept 2024

Location chalet 4 pers



1131€



LES LANDES

sam.06 juil 2024
sam.13 juil 2024

Location maison 6 pers



Dans la limite des places disponibles

ASSOCIATION ECLA-TS
10 RUE DE LA CENSE
59 650 VILLENEUVE D'ASCQ

VACANCES@ECLA-TS.FR
WWW.ECLA-TS.FR
03 20 05 10 12



Flasher
pour connaître vos droits



SALARIÉES
DES TPE

cgt-tpe.fr

1^{er} Mai 2024

Journée Internationale de lutte des travailleurs

Aulnoye-Aymeries 9h45
Rond point face à Union Locale

Aniche 10h30 - Mairie

Denain 9h30 - Statue de Villars

Cambrai 11h00 - Place Aristide Briand

Caudry 10h30
Place du gén de Gaulle

Douai 10h00- Place Carnot

Dunkerque 10h00 - Salle de l'Avenir

Fourmies 9h30 - Place G Coppeaux

Lille 10h30 - Porte des Postes

Maubeuge 10h00 - Stèle des 93

Tourcoing 10h30 - Mairie Tourcoing
[avec Armentières-Comines-Halluin- Roubaix]

Valenciennes 10h00 Place D'Armes
[avec Onnaing - St Amand les eaux]

Seclin 10h00
Place Saint-Piat



« FAUDRAIT FAIRE VENIR ICI DES CAMARADES QUE, S'ILS AVAIENT UN FAIRE DES CURES. Y A UN

Nous étions plusieurs centaines, le jeudi 29 février dernier, à rendre un dernier hommage à notre camarade François. Nous ne ferons pas ici de notice nécrologique à son propos, lui dont le combat est encore tellement vivant qu'il dépasse son trépas. François n'a pas fini son travail, il nous le laisse...

Cette rubrique a pour objet de rappeler à tous les militants CGT du département celles et ceux qui les ont précédés dans la lutte. C'est ce qu'on appelle l'Histoire, la nôtre, pas celle des « grands hommes ». Si nous avons la même histoire que ceux qui nous exploitent il y aurait déjà une rue Marcel et François Croquefer à Dunkerque.

Notez bien que par périodes, certains des nôtres sont honorés. Rapport de force oblige. Et l'entrée au Panthéon du camarade Manouchian, en est l'illustration. Il faut aussi que l'ennemi nous fasse honneur de temps à autres, dans l'espoir de nous enterrer définitivement.

François bien sûr ne militait pas pour les honneurs ni pour la postérité. Le combat du militant CGT est pleinement inscrit dans le présent et dans sa classe. Cette classe où on ne fait pas de « manières » (des « *mnoules* »). Cette classe où, en toute simplicité, des femmes et des hommes sortent pour s'élever et élever les autres. Et meurent comme tout le monde, comme ils ont vécu.

On ne s'y trompe pas. Les centaines de personnes présentes salle de l'Avenir à Dunkerque le 29 février dernier, les drapeaux rouges et les notes de l'Internationale, ne donnèrent pas dans la grandiloquence et le sentimentalisme bourgeois. Il s'agissait de dire au revoir à l'un des nôtres, tout simplement. Mais pas n'importe qui.

Pas n'importe qui. Celles et ceux dont la classe ouvrière toute entière reconnaît l'honnêteté, la loyauté, la droiture. Celles et ceux dont l'implication, pas uniquement dans un appareil mais *pratiquement* dans la vie quotidienne des travailleurs, fait qu'on les voit comme étant *pleinement* des nôtres. On peut avoir, comme François, occupé des mandats importants dans la CGT, et toutefois être reconnu et aimé *au-delà de ces fonctions*.

Les discours du 29 février ont tous concentré cela, une vie, une vie militante sortie de notre classe et de ses valeurs profondes. Mais s'il fallait en retenir un c'est celui du jeune délégué de Copenor, la boîte où François a usé sa santé. Et fait des petits :

« Depuis vendredi , notre syndicat CGT Copenor est en deuil. François a été un artisan fondateur de notre syndicat. Avec René et Marcel. On leur doit énormément. On est en 1979. Moi je suis né en 1978 et on voit de moins en moins de personnes qui se souviennent de cette époque. Moi je suis arrivé en 2002 à Copenor. Quand j'arrive on m'apprend un peu le boulot, mais très vite on apprend qui sont les frères Croquefer. Ils étaient indissociables. On peut pas mettre de pluriel aux noms propres mais là il en aurait fallu un. François en 2002 il était déjà très impliqué dans l'UL, on le voyait peu sur la plate-forme. Mais c'était le genre de gars, une légende vivante...C'était un gars qui avait un impact... Impossible à faire taire... Un jour, il expliquait que du fait d'une action syndicale « un peu trop appuyée », il s'est retrouvé convoqué à un entretien préalable. Lorsqu'il s'est présenté devant le patron il lui a serré la main en le remerciant et lui disant que dans son domaine d'activités il avait peu de marques de reconnaissance... Et le fait de pouvoir ainsi être licencié c'était

**DOUTE DU RAPPORT DE FORCE, FAUDRAIT QU'ILS VIENNENT DANS CE BÂTIMENT POUR Y
PARFUM D'ESPOIR, UNE ODEUR DE LUTTE »**

- François CROQUEFER, militant CGT, à propos de la très bien nommée « Salle de l'Avenir ». -

vraiment la consécration... En fait on avait l'impression que rien ne pouvait l'atteindre... Je vais revenir sur notre grosse bagarre de 2003, où y avait pas beaucoup de motifs sauf que la direction avait décidé de se payer la CGT Copenor... Et la tête des Croquefer. J'avais un an de boîte, on démarre... Et puis les journées se suivent, les semaines... Le patron monte d'un cran... Et il réquisitionne uniquement ceux dont les femmes travaillent, pour taper plus fort sur les plus fragiles... Avec Marcel, en aparté, on voyait pas vraiment de sortie. On était dans l'incertitude et dans ces moments-là on sait que la seule chose qui compte c'est pas lâcher... Un médiateur est nommé, une petite intervention et bon, il fallait reprendre le travail... A ce moment les guerriers étaient salement émoussés par les pertes de pognon et la durée du conflit... On allait partir au vote et honnêtement je pensais que ça allait vaciller... Et là, on entend une voix surgir du fond de la salle. La voix de François... Ceux qui le connaissent ils voient très bien de quoi je parle... Elle vient vous chercher, elle vient vous secouer. Il a dit : « ce médiateur là, je le connais, il est à la botte du patron... Alors les gars je vous le dis, si on continue le patron il lâche y a plus une tonne de production qui sort, y sera à genoux et on tiendra la victoire ». Et c'est ce qui s'est passé. Quand on vit ce genre de moments on se rend pas bien compte de ce qu'on vit. Mais 22 ans plus tard je m'aperçois que ça a été un tournant dans l'histoire de notre syndicat. Parce qu'on aurait pu tout perdre. Et François c'était ça, le roi des moments décisifs, le gars qui savait emmener... Nous on sait ce qu'on lui doit. Et les jeunes qui sont rentrés depuis c'est aussi notre mission de leur apprendre d'où on vient... Tout ce qui a été gagné, bagarre après bagarre. Je pense que le plus bel hommage qu'on puisse faire à François, c'est de poursuivre notre combat... On a perdu Marcel, puis François, maintenant ça va être à nous de nous prendre en main... On peut plus décrocher le téléphone pour demander « ben tiens, qu'est-ce que t'aurais fait... »... Non. Mais on n'a pas le choix, faut qu'on continue... François, une fois que tu seras... je sais pas où... passe le bonjour à Marcel ». (David, délégué CGT Copenor)

Parmi toutes celles et ceux qui font l'histoire, il y avait donc François. Mais aussi les camarades disparus récemment : Bernadette, Gérard, Josette, Raymond, Pascal, André, Philippe, René... Et il y a nous, ici et maintenant... Soyons dignes et, sans souci des vanités bourgeoises, faisons l'histoire !



L'ARGENT DES TRAVAILLEURS DOIT REVENIR AUX TRAVAILLEURS

A la fin de l'année 2023, la négociation de la convention d'Assurance Chômage s'est ouverte avec une lettre de cadrage imposant des coupes drastiques dans les droits aux allocations des privés d'emploi tandis que Macron annonçait une hausse du budget de la guerre de 7,5%.

Début 2024, précisant la lettre de cadrage, le Premier ministre ATTAL a annoncé une nouvelle réduction des droits des privés d'emploi. 5 milliards d'économie sur le dos des chômeurs ! alors que moins de 40% des sans-emploi sont indemnisés. Dans le même temps et dans le cadre de la loi dite du « plein emploi », la création de France travail annonce la privatisation du service de l'emploi.

Depuis plus de cinq ans, le gouvernement fait des économies, par tous les moyens possibles sur le dos des chômeurs. Il a légiféré et modifié l'accès aux allocations chômage qu'il va bientôt conditionner à de l'activité hebdomadaire obligatoire (au 1er janvier 2025) ! C'est-à-dire du travail forcé puisque non rémunéré. La logique libérale fascisante démontre ainsi que ce n'est pas le travail qui manque en France mais l'emploi.

Pour rappel, les allocataires du RSA vont devoir aussi exercer une activité obligatoire non rémunérée quand les heures supplémentaires représentent l'équivalent de 800 000 emplois à temps plein. Ainsi, depuis plus de cinq ans, ce gouvernement ne fait qu'amplifier la précarité et la pauvreté, freinant par là-même l'accès à l'emploi des plus précaires tout en stigmatisant les privés d'emploi et en les rendant responsables de la situation catastrophique de l'emploi dans notre pays et du chômage structurel entretenu par le patronat.

En 2023 le patronat s'est bien gavé sur le dos des travailleurs avec ou sans emploi :

- 97 milliards de dividendes pour les seules entreprises du CAC40.
- 80 milliards d'exonérations de cotisations sociales en 2024.
- 200 milliards d'aides publiques non conditionnées et non contrôlées.

En même temps qu'il distribue l'argent des travailleurs au patronat, le gouvernement casse les services publics, repousse l'âge départ à la retraite et augmente la durée de cotisation, casse l'assurance chômage, casse notre Sécurité sociale...

Face à cette casse sociale les privés d'emploi se mobilisent et agissent pour faire entendre leurs revendications :

- Réduction du temps de travail par le passage aux 32 heures sans perte de salaire et le retour de l'âge de départ en retraite à taux plein à 60 ans (55 ans pour les métiers pénibles) ou après 37,5 ans de cotisation.
- Abrogation des réformes de l'assurance chômage et indemnisation de tous les privés d'emploi
- Une sécurité sociale garantissant à 100% les aléas de la vie
- L'augmentation générale des salaires, des allocations et des minima sociaux indexés sur les prix. Augmentation générale des pensions indexées sur les salaires. Le tout sur la base d'un SMIC à 2000 euros mensuel.

Nous n'acceptons pas le vol de notre argent par le patronat et le gouvernement pour faire leur guerre. L'argent des travailleurs doit revenir aux travailleurs et financer le système de sécurité sociale. Unissons-nous pour agir et récupérer notre dû.

Guillaume , Secrétaire Général de la CGT du Centre Hospitalier de Maubeuge, est renvoyé devant le tribunal correctionnel.

Nous appelons l'ensemble de nos forces et bien au delà à le soutenir MASSIVEMENT :

**le mercredi 5 juin à 13h30
tribunal d'Avesnes sur Helpe
11 rue du maréchal Joffre
59440 AVESNES SUR HELPE**

**Personne ne doit manquer !!!
SYNDICALISTE pas VOYOU !!!**



**STOP A
L'ATTEINTE A
L'EXPRESSION
SYNDICALE !**

**Soutenons
Guillaume et la
CGT du CHM !**

**5 Juin 2024, 13h30
Tribunal d'Avesnes**

CGT UNION SYNDICALE
CGT Nord

LA COTISATION : ELEMENT ESSENTIEL DE NOTRE INDEPENDANCE ET DE NOS LUTTES

En 2023, nous avons terminé l'exercice 2022 sur un solde positif de 546 FNI. Considérant que nous perdions chaque année environ 500 FNI, il n'est pas injuste ni injustifié de dire que c'est plus de 1000 FNI que nous avons alors « récupérés ». Certes, la lutte contre la réforme des retraites y était pour quelque chose. Car la lutte paie toujours et notamment en terme de syndicalisation.

Cette année, au 9 avril, nous accusons, pour l'exercice 2023, un retard de 4196 FNI soit en réalité, si nous voulons rester dans la même dynamique que l'exercice 2022, 4696 FNI (4196+500). C'est-à-dire, pour ce nouvel exercice comme pour le dernier, ne pas perdre (replacer les 4196 FNI encore en attente) et engranger de nouveaux FNI, c'est-à-dire de nouveaux syndiqués.

La cotisation est l'élément essentiel de notre indépendance, de l'indépendance de toute organisation de classe et de combat. Le budget de l'Union départementale des syndicats CGT du Nord ne repose que sur les cotisations. C'est dire que nous ne devons rien à personne et que nous ne sommes tenus par rien. Nous n'avons pas de comptes à rendre si ce n'est ceux que nous devons aux syndicats lors de nos congrès.

La cotisation est le nerf de la guerre. C'est pourquoi nous disions, dans notre éditorial, qu'il nous fallait être discipliné. Le reversement régulier des cotisations, le paiement à COGETISE, conditionne notre capacité à impulser, coordonner et soutenir les luttes comme celle des Verbaudet ou des travailleurs sans papier d'Emmaüs... et de celles qui arrivent dans un contexte social de plus en plus dégradé tant pour les travailleurs avec ou sans emploi que pour les retraités et la jeunesse.

C'est bien ce que les syndicats ont compris puisque de date à date nous relevons une avance de 1425 FNI. Le 6 avril 2023 nous étions à 26268 FNI sur l'exercice 2022, le 9 avril 2024 nous sommes à 27693 FNI pour l'exercice 2023. Et c'est une bonne nouvelle. Il reste encore à faire, bien sûr, pour clore au plus vite l'exercice 2023 mais nous sommes sur la bonne voie. Celle d'une dynamique de renforcement.

UL	FNI2021	FNI2022	FNI2023	FNI2024	COT2021	COT2022	COT2023	COT2024
ARMENTIERES	2285	2268	2230	94	23661	22790	21506	78
AULNOYE AYMERIES	655	645	617	177	5995	6703	5994	265
CAMBRAI	1019	1012	1014	110	9435	10119	9673	94
COMINES	227	242	242	199	2316	1731	2137	399
DENAIN	665	707	527	65	5870	6344	5305	70
DOUAI	2631	2564	2422	420	26429	25347	21640	648
DUNKERQUE	4918	5043	4311	936	47178	48108	41652	1303
FOURMIES	233	247	211	16	2460	2580	2160	8
HALLUIN ET ENVIRONS	274	304	180	7	2821	2992	1270	
LILLE	9463	9235	8868	502	96442	91791	83328	254
MAUBEUGE JEUMONT	1593	1681	1645	548	13198	14752	14030	553
ONNAING ET ENVIRONS	488	499	483	199	3794	4446	3102	46
ROUBAIX	1804	1700	1445	495	16995	16359	12555	434
SAINT AMAND-LES-EAUX	299	340	383	15	2972	3239	3133	26
SECLIN	959	1363	799	148	9534	11373	8356	57
TOURCOING	1858	1928	771	78	17049	17646	7476	68
VALENCIENNES	1970	2111	1545	229	19776	19622	14959	194
Total général	31343	31889	27693	4238	305926	305944	258273	4497

ORGA VIE SYNDICALE

FD	FNI2021	FNI2022	FNI2023	FNI2024	COT2021	COT2022	COT2023	COT2024
AGRO AL	1098	1280	1009	19	10220	12145	9408	26
CHEMINOTS	1293	1281	1267	92	13635	12997	12168	93
CHIMIE	1347	1389	1401	96	14191	14432	14202	324
CNPE	542	561	379	54	5100	5227	3476	56
COMMERCE	2741	2930	2353	154	27044	27547	20755	125
CONSTRUCTION	1410	1458	1115	99	13936	14175	10851	126
EQUIP	202	170	219		2174	1735	1224	
FAPT	1346	1347	1358	1121	12634	12112	11951	109
FERC	1325	1401	1334	5	13544	13812	12895	5
FILPAC	535	498	482	18	5071	5314	3765	25
FINANCES	452	428	404		4801	4515	4280	
FNME	1559	1544	1657	886	16198	15825	17740	859
FSPBA	163	192	117	11	1646	1894	1050	13
INDETERMINE	5				55			
INTERIMAIRE	43	42	36	4	397	350	290	4
JOURNALISTES	58	46			291	230		
MARINS	194	207			388	414		
METAUX	3478	3642	2255	289	31011	34060	19335	459
ORGA SOCIAUX	1082	1114	994	105	10848	10684	9246	90
POLICE	2	2	2		23	29	29	
PORTS ET DOCKS	781	822	709	44	6040	5865	5047	30
PROF VENDE	2	2	11		23	22	61	
SANTE	4492	4442	4686	132	44883	43523	44124	140
SERV PUB	4218	3909	3649	687	41802	38847	34764	1366
SOC ETUDES	239	260	160	29	2248	2507	1354	29
SPECTACLE	213	208	157	13	2239	2041	1377	13
THC	272	306	147	56	2575	2460	1311	82
TRANSPORTS	1685	1801	1271	259	16994	17301	12188	419
TRAV ETAT	59	60	58		595	605	609	
UCR	40	46	41	19	423	417	448	36
UFSE	252	264	203		2474	2354	2034	
VERRE CERAM	218	237	220	46	2423	2505	2291	68
Total général	31343	31889	27694	4238	305927	305943	258273	4497

Communiqué de presse confédéral

Tous et toutes solidaires de la CGT Nord et de Jean-Paul Delescaut, son secrétaire général

Jean-Paul Delescaut, Secrétaire général de l'Union Départementale CGT du Nord, a été condamné ce jour à une peine d'un an d'emprisonnement avec sursis par le tribunal correctionnel de Lille pour apologie du terrorisme et relaxé pour provocation à la haine raciale. Le sens du communiqué, objet de la poursuite, était pourtant clair. Rendre hommage à toutes les victimes civiles de cet enchaînement inexorable de violence meurtrière. Ce jugement et les motivations lues par la présidente du Tribunal ont des accents politiques ostensibles, visant notamment l'action de la CGT en dehors de sa compétence. Du jamais vu et du très inquiétant.



L'union départementale CGT du Nord et Jean-Paul Delescaut ont immédiatement interjeté appel de cette décision. Une décision qui constitue un franchissement de seuil abrupt et particulièrement dangereux pour tout acteur politique ou militant mais plus généralement pour toute prise de parole sur des situations de guerre ou de crime contre l'humanité. En déniait à une parole syndicale la possibilité de porter une analyse géopolitique et de penser le monde, en criminalisant lourdement cette période sur le registre de la répression terroriste, nous assistons à une nouvelle dérive et à une réduction importante du périmètre de la liberté syndicale et de la liberté d'expression. Cette criminalisation s'inscrit évidemment dans la vague liberticide qui touche la liberté de réunion et de manifestation. Depuis cette décision, toute parole portant sur la situation à Gaza ou sur la situation en Israël est susceptible d'être poursuivie devant les tribunaux. Rappelons que cette poursuite a été provoquée par le préfet Georges-François Leclerc, représentant de l'Etat, lui-même plusieurs fois condamné par le Tribunal Administratif

de Nice pour ses mesures illégales contre les migrants à la frontière italienne. Un préfet donneur d'ordre dans l'affaire des violences commises sur Geneviève Legay. Un préfet en conflit ouvert avec l'UD CGT du Nord sur plusieurs mobilisations sociales. Une procédure qui s'inscrit à l'évidence dans la logique de la vague de poursuites pour apologie du terrorisme à la suite d'une circulaire de la chancellerie ayant incité les parquets à poursuivre massivement les militants sur des projections politiques nauséabondes prêtant à des phrases des intentions contraires à celles de leurs rédacteurs. Une procédure qui s'inscrit également dans la vague de répression syndicale criminalisant notamment la CGT dont plus de 1000 militantes et militants font l'objet de poursuite par les tribunaux.

JUSQU'AU
NON-LIEU



*Signons toutes & tous la pétition
lien sur Facebook UD CGT NORD*



FACE À LA RÉPRESSION : ORGANISONS LA RÉPONSE SOLIDAIRE ET DÉMOCRATIQUE DES TRAVAILLEURS

Le jeudi 18 avril, après la condamnation inique de notre Secrétaire général, l'Université de Lille a interdit la conférence sur la Palestine de Rima Hassan. Dans la foulée Rima Hassan, juriste franco-palestinienne, est convoquée à la police, le 30 avril prochain, pour « apologie du terrorisme ».

Comme les 650 convocations et procédures judiciaires en cours, cette interdiction, prononcée par le président de l'université de Lille sous la pression d'élus, s'inscrit dans la volonté du pouvoir de faire taire toute voix dénonçant le génocide en cours en Palestine et apportant son soutien au peuple palestinien.

Ainsi que le souligne le journaliste Daniel Schneidermann, « ces convocations, ces poursuites, ces insupportables procès, ne tombent pas du ciel. Dès le 10 octobre dernier, sous le coup de l'émotion, le ministre de la Justice appelait les procureurs à une "réponse ferme et rapide" aux plaintes pour apologie du terrorisme. 34 000 morts palestiniens plus tard, même si la France sévit -au compte-gouttes- contre les "cow boys messianiques" juifs de Cisjordanie, même si elle a voté pour la reconnaissance de la Palestine comme membre à part entière de l'ONU, les tribunaux continuent inexorablement de sonder les âmes. »

Dans ce contexte répressif qui met à mal la liberté d'expression et les droits démocratiques, l'Union départementale des syndicats CGT du Nord apporte toute sa solidarité et son soutien à Rima HASSAN et appelle à organiser la réponse démocratique et solidaire des travailleurs en construisant sans tarder un front uni contre la censure, un front uni antifasciste, antiguerre, pour la liberté et pour la paix.



NOUS SOMMES UN LIEN ENTRE 3 MILLIONS D'ADHÉRENTS.



Plus que jamais, nos équipes continuent de se mobiliser pour vous, afin de tisser un lien toujours plus solide.

aesio.fr



Santé • Prévoyance • Épargne • Retraite • Auto • Habitation

AESIO mutuelle, mutuelle membre aux dépensiers du lieu 110, rue de la mutualité, 75002 PARIS, immatriculée sous le n° 775 627 381 dans le registre des sociétés au 4 rue du Général Foy 75000 PARIS. Crédit photo: Alexis Rabreau. Document non contractuel à caractère publicitaire. 21-606-015

 **AESIO
MUTUELLE**

DÉC|DONS ENSEMBLE DE VIVRE ME|EUX



La CGT dans les marches des fiertés pour l'égalité des droits

Aujourd'hui, bon nombre de droits acquis ne sont pas respectés. Alors que l'assistance médicale à la procréation (AMP) a été ouverte en 2021 à toutes les femmes, qu'elles soient en couple ou seules, lesbiennes, bisexuelles, aux personnes transgenres et intersexuées, les inégalités perdurent pour les personnes LGBTQI+, notamment dans l'établissement de la filiation, les droits parentaux et, par ricochet, la déclinaison de ces droits dans le monde du travail (congés parentaux, droit au bénéfice de la mutuelle pour la ou le conjoint-e).

Les inégalités de droits persistantes favorisent les discriminations dont sont victimes les personnes LGBTQI+. Ces discriminations doivent cesser sans délai. Les discriminations se déroulent en premier lieu dans le monde du travail. Il s'agit de harcèlement dans 32 % des cas recensés. En 2023, 60 % des personnes LGBTQI+ discriminées au travail déclaraient l'être par des collègues, 42 % par des supérieur-es hiérarchiques.

En plus du harcèlement et des discriminations subies au quotidien, les personnes LGBTQI+ voient généralement leur évolution professionnelle bloquée. Alors que le dernier rapport de SOS Homophobie indique que la part des cas de LGBTphobies en milieu professionnel est restée stable par rapport aux années précédentes (9 % de l'ensemble), l'égalité des droits en France n'est toujours pas une réalité. Les agressions physiques déclarées sont en progression. Elles concernent tout particulièrement les femmes.

La CGT dispose de formations et d'outils pour prévenir et lutter contre les discriminations et pour gagner l'égalité des droits. La CGT exige des employeur-ses qu'ils et elles créent des environnements de travail inclusifs pour les personnes LGBTQI+, qu'ils et elles mettent en œuvre toutes les mesures et droits de ces salarié-es et que des négociations périodiques obligatoires avec les syndicats soient mises en place sur ces sujets dans les entreprises. Elle exige du gouvernement qu'il contraigne les employeur-ses à prendre ces mesures et à les formaliser par le biais de la négociation collective, à mettre en œuvre des politiques publiques permettant sensibilisation et pédagogie, et des critères pour apprécier l'efficacité des mesures.

Au travail, dans la vie : gagnons l'égalité

Pour la CGT, gagner l'égalité pour toutes et tous passe par un engagement sans faille contre toutes les formes de discriminations. Pour que vos droits soient respectés, qu'ensemble nous gagnions de nouveaux droits pour les personnes LGBTQI+... syndiquez-vous !



FLASHER LE CODE
POUR SE SYNDIQUER

cgt.fr

**À VOUS QUI AMÉLIOREZ
LE QUOTIDIEN DES SALARIÉS
EN AFFIRMANT VOS VALEURS**



Créé il y a 55 ans par des militants syndicaux, le groupe Up vous accompagne pour favoriser les progrès sociaux dans l'entreprise, simplifier votre mission et proposer des produits et services adaptés aux besoins des salariés : pause déjeuner, action sociale, culture, cadeaux, loisirs, solution de gestion.

Choisir le groupe Up, c'est choisir un groupe indépendant, dont la maison mère est une coopérative détenue à 100 % par ses salariés & un acteur emblématique de l'Économie Sociale et Solidaire, qui ne cesse de diversifier ses solutions, répondant ainsi aux enjeux liés aux conditions de vie et de travail.

- Cadeau/Culture ▸ Déjeuner
- Équilibre vie pro./vie perso.

Retrouvez les solutions du groupe Up pour favoriser le dialogue social et améliorer le quotidien des salariés sur up.coop
Contact : info partenariatsetcooperation@up.coop

Le Groupe Up est partenaire de



**Ça fait du bien
au quotidien**



JEUX OLYMPIQUES : LE DROIT DU TRAVAIL NE PEUT PAS ÊTRE HORS-JEU

Si les jeux olympiques et paralympiques (JOP) sont une fête pour les athlètes et les spectateur-ices, cela ne peut pas se faire au détriment des travailleur-ses mobilisé-es pour l'événement.

Ouvrier-es, conducteur-ices de métro, employé-es du nettoyage ou de la sécurité, cuisinier-es, personnels soignants, cadres... elles et ils participeront au succès des JOP. Aussi, pour la CGT, ces jeux doivent être ceux du progrès social et de la reconnaissance du travail.

Les repos sacrifiés

Suppression du jour de repos hebdomadaire ou dominical, réorganisation contrainte du temps de travail, télétravail obligatoire, congés imposés ou supprimés sans contrepartie, chômage technique... Avec l'aval du gouvernement, le patronat cherche à imposer des baisses de revenu et des réorganisations aux dépens des droits des salarié-es et de leur santé.

L'austérité pour les services publics

Les JOP sont une vitrine pour le tourisme, mais ils vont aussi révéler au monde entier les conséquences du détricotage des services publics. Des travailleur-ses sont appelé-es en renfort pour répondre aux sollicitations exceptionnelles des réseaux de transports en commun et des hôpitaux aux dépens de l'offre de services dans le reste de la France déjà exsangue.

Pour accueillir les millions de visiteur-ses et garantir à la population l'accès aux **services publics**, il faudrait développer les investissements et débloquer des moyens pérennes plutôt qu'annoncer l'austérité.

La précarité pour les secteurs en tension

Pour pallier les besoins non anticipés en sécurité, le gouvernement a bradé la formation initiale à 106 heures (dont plus d'un tiers en distanciel) contre les 175 heures minimales. Pour répondre aux difficultés de recrutement dans les secteurs de la sécurité privée ou

de l'hôtellerie-restauration, la CGT revendique une revalorisation salariale de ces métiers.

Changer les règles du jeu

Les grands événements sportifs internationaux ne peuvent plus faire passer les droits des travailleur-ses à la trappe. C'est dans cet objectif que, dès la préparation des JOP 2024, la CGT s'est mobilisée pour le respect et la conquête de droits sociaux. Pour la première fois, **une charte sociale** a été élaborée pour renforcer la sécurité sur les chantiers de construction. Celle-ci a suscité, par exemple, une présence quotidienne de l'Inspection du travail et l'entrée des représentant-es syndicaux-les sur les chantiers. Le nombre d'**accidents du travail** a été divisé par quatre par rapport aux autres chantiers ! Si c'est encore trop, cet engagement souligne l'importance de l'action des inspecteur-ices du travail pour réduire les accidents alors que le secteur du bâtiment et des travaux publics compte une morte par jour. La présence de la CGT sur les chantiers a par ailleurs révélé la présence de **travailleur-ses sans papiers**. Grâce à l'intervention syndicale, elles et ils ont obtenu leur régularisation, limitant ainsi le dumping social dans le secteur.

Rattraper le retard

Si avec la charte, les droits des travailleur-ses ont été mieux pris en compte, l'ambition d'assurer l'exemplarité sociale des JOP 2024

n'atteint pas la ligne d'arrivée. La volonté de « placer l'emploi de qualité et les conditions de travail des salarié-es au cœur de l'impact socio-économique » a été mise hors-jeu par le gouvernement par manque d'anticipation et surtout en raison de politiques austéritaires.

Faire respecter nos droits...

Pour rattraper ce retard et faire respecter partout le droit du travail, la CGT exige l'ouverture de négociations, dans les entreprises et dans les ministères.

...la CGT à vos côtés

Les militant-es CGT sont mobilisé-es dans les organisations de proximité pour vous aider à connaître et faire respecter vos droits.

Sur cgt.fr/JOP, vous trouverez des réponses à vos questions et les contacts CGT près de chez vous.

En chiffres

- 15 000 athlètes
- 15 millions de visiteur-ses
- 13 millions de repas
- 181 000 emplois mobilisés
- 9 milliards d'euros de budget
- 1 million de trajets supplémentaires dans les transports





FLASHER
POUR CONNAÎTRE VOS DROITS



Le 9 juin chaque voix compte pour les élections européennes.

Dans la suite de la mobilisation contre le report de l'âge de départ à la retraite et alors que le gouvernement Macron ne cesse de s'en prendre à celles et ceux qui travaillent et créent les richesses et font tourner nos services publics,

la CGT appelle tou·tes les salarié·es, privé·es d'emploi et retraité·es du pays à voter aux élections européennes du dimanche 9 juin 2024.

Les organisations syndicales sont le pire ennemi de l'extrême droite

On constate que l'extrême droite se coordonne au plan européen et que les politiques qu'elle met en place se ressemblent fortement, comme la contestation du rôle et de la place des organisations syndicales qui sont le pire ennemi de l'extrême droite, qui incarnent tout ce qu'ils détestent car elles rassemblent les travailleur·ses quelques soient leurs origines pour les **unir face au capital**.

Pour lutter contre les idées d'extrême droite, il faut les nommer et rappeler ce qu'ils incarnent comme par exemple le projet de déportation massive de l'AFD en Allemagne et dénoncer l'imposture sociale de l'extrême droite qui est le meilleur allié du capital et du patronat. Enfin il faut aussi construire des alternatives notamment dans le cadre de l'Union européenne.

Votes du RN à Bruxelles : les intérêts du capital avant la défense des travailleur·ses

Défense des travailleurs, lutte contre le réchauffement climatique, droits des femmes, démocratie en entreprise, lutte contre la mondialisation... Si le discours « social » du rassemblement national paraît séduisant, **l'examen des votes des élu·es – à l'Assemblée nationale ou au parlement européen - révèle une dissonance entre les paroles et les actes.**

À quelques semaines des élections européennes, le bilan du mandat des eurodéputé·es sortants est incontestable : **le Rassemblement national et ses alliés d'extrême droite ont voté quasi systématiquement contre toutes les décisions contenant des mesures de progrès social ...** tout en refusant d'imposer toute contrainte aux employeurs.

Les 9 votes qui montrent l'imposture sociale du rassemblement national

1. MISE EN PLACE DE **SALAIRES MINIMUMS EN EUROPE** : LE RN VOTE CONTRE
La directive, votée en septembre 2022, a pour objectif d'assurer un salaire « suffisant pour un niveau de vie décent ». Cette mesure devrait permettre de **relever de 20% en moyenne les salaires de 25 millions d'européens**, essentiellement dans les pays de l'Est- et réduire ainsi le dumping social entre les travailleur·ses au sein de l'Union. Mais **le RN a voté contre argumentant notamment que cette mesure doit être compensée par des exonérations de cotisations sociales pour l'employeur...** soit un nouveau **cadeau aux entreprises** et des recettes en moins pour les caisses de la sécurité sociale pour financer les pensions de retraite, l'assurance maladie, les accidents du travail, les politiques familiales...
2. ENCADREMENT DE LA **RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES** : LE RN VOTE CONTRE
Pour lutter **contre l'exploitation des stagiaires** partout en Europe, le parlement européen a voté une directive fixant des normes de qualité minimales avec des règles sur la durée des stages, la rémunération, l'accès à la protection sociale. Les stages devraient être rémunérés de manière à couvrir les besoins vitaux tels que l'alimentation, le logement et le transport selon le coût de la vie de chaque État membre. Le RN a voté contre, **prétextant que c'est seulement aux employeurs « de cerner les besoins »**.

3. **LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS SALARIALES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : LE RN VOTE CONTRE OU S'ABSTIENT !**
En 2022, le parlement européen a voté une directive visant l'instauration d'un cadre minimal pour renforcer l'application du principe de l'**égalité des rémunérations entre les sexes**. Celle-ci prévoit notamment des outils d'évaluation non sexistes des emplois, garantit le droit à l'information sur les rémunérations pour les travailleur·ses et introduit un renversement de la charge de la preuve en cas de non-respect des obligations de transparence par l'employeur. Une avancée pour l'égalité qui n'est pas du goût du rassemblement national qui s'est abstenu. Une position à priori opportuniste alors qu'en 2020, **les eurodéputé-es RN ont voté contre les mesures visant à faire reculer les inégalités femmes-hommes** considérant qu'il n'est pas souhaitable de « conditionner la quasi-totalité des aides à l'UE à des actions favorisant l'égalité hommes-femmes ».
4. **REVALORISATION DES PERSONNELS SOIGNANTS : LE RN VOTE CONTRE**
Pour **améliorer les conditions de travail** et favoriser le recrutement dans le secteur des soins, le parlement a voté une recommandation visant l'ouverture de négociations pour améliorer les salaires et les conditions de travail, garantir des normes plus élevées en matière de santé et de sécurité au travail; s'attaquer aux stéréotypes de genre, ratifier et mettre en œuvre la convention 189 de l'OIT (datant de 2011) consacrée à l'encadrement du travail domestique pour des conditions de travail décentes. Même pour cette recommandation, plutôt consensuelle, **le RN a voté contre ! Une opposition qui en dit long sur les motivations du RN face à la détérioration des services de santé.**
5. **RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL DANS LES COMITÉS D'ENTREPRISE EUROPÉENS : LE RN VOTE CONTRE**
Face à la concentration croissante des entreprises à l'échelle européenne, les syndicats ont poussé à la révision de la directive sur les CE européens pour favoriser la démocratie au travail. Malgré l'**opposition féroce du patronat**, le parlement a donné son feu vert pour consolider les droits des Comités d'entreprise européens et les rendre effectifs. Plus à l'écoute aux arguments de l'organisation patronale « BusinessEurope », **les eurodéputé-es du RN s'y sont opposé-es, comme pour la résolution sur le renforcement du dialogue social en juin 2023.**
6. **LUTTE CONTRE LES ABUS DES MULTINATIONALES : LE RN VOTE CONTRE**
Pour **mettre fin à l'impunité des multinationales**, en 2021, le Parlement vote le devoir de vigilance. Ce texte vise à tenir responsables les multinationales en cas de violations des droits humains – comme le recours au travail forcé – ou des détériorations environnementales perpétrées par leurs sous-traitants pour les matières premières par exemple, partout dans le monde. **Seuls les eurodéputé-es d'extrême droite s'y sont opposé-es.** Une position confirmée lors du vote d'une résolution visant à renforcer la directive sur la responsabilité environnementale des entreprises. **Pour le RN, l'Europe n'a pas à « enfreindre » la souveraineté des États en leur fixant des objectifs contraignants.**
7. **SOUTIEN AUX MÉNAGES DANS LE CADRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : LE RN VOTE CONTRE**
Face à la pression des **mobilisations citoyennes pour le climat**, l'Europe a mis en place un grand programme de réforme en faveur de la transition écologique : le Pacte Vert. **Enfermé dans son opposition à toute mesure contraignante face au changement climatique, le RN s'est opposé aux mesures du Pacte vert** même celles qui visaient à soutenir les classes moyennes et populaires. **Les eurodéputé-es RN ont ainsi voté contre le fonds social pour le climat qui soutient les ménages souhaitant rénover leur logement, accéder à un véhicule**

Coupes budgétaires de 10 milliards : les répercussions sur le travail



Alors qu'un décret publié au Journal officiel acte 10 milliards d'euros de coupes budgétaires et instaure l'austérité, la CGT a appelé à une grande mobilisation dans la fonction publique le mardi 19 mars. Nous décryptons ici l'impact de cette politique sur le travail.

Les plus précaires toujours dans le viseur du gouvernement

En supprimant **1,1 milliard du budget pour le travail**, le gouvernement contribue à affaiblir les missions de contrôle et ce, en parfaite adéquation avec la chasse aux normes déjà en cours et visant à donner plus de liberté au capital pour exploiter le travail.

Ainsi, c'est l'équivalent de **130 000 aides à l'embauche d'apprenti-es**, soit un poste d'apprenti-e sur trois supprimé dans l'enseignement secondaire.

Par ailleurs, alors que **plus de quatre millions de salarié-es** n'ont déjà pas accès au service public de l'Inspection du travail et que les chiffres du nombre d'accidents et même de morts au travail sont alarmants, le ministère vient d'annoncer la **suppression de 100 recrutements**.

Le programme 102 « Accès et retour à l'emploi » amputé de 227 954 579 euros

Ce programme permet d'assurer le financement notamment :

- de l'**indemnisation** des demandeur·ses d'emploi ;
 - du **service public** de l'emploi ;
 - l'**accompagnement** des personnes les plus éloignées de l'emploi avec les contrats aidés ;
- l'insertion** par l'activité économique et de l'insertion des jeunes avec le contrat d'engagement jeune.

Le projet de France Travail a pour ADN d'**obliger les chômeur·ses e à accepter n'importe quel emploi** en limitant leur accès à l'assurance chômage. Alors que les réformes de l'assurance chômage de 2021-2023 visaient déjà à réduire les durées d'indemnisation – notamment en cas de meilleure condition économique –, aujourd'hui, les **perspectives économiques s'assombrissent** et **pourtant le gouvernement cherche à diminuer le budget d'indemnisation des demandeur·ses d'emploi**.

Preuve en est que le gouvernement cherche à faire des économies sur l'assurance chômage au détriment des bénéficiaires quelle que soit la situation économique.

La moitié des 1,1 milliard d'euros de coupes budgétaires sur le Travail concerne la formation professionnelle et l'apprentissage

→ 200 millions sur le compte personnel de formation (CPF) ;

- 200 millions sur les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage (NPEC) ;
- 150 millions sur le plan d'investissement des compétences.

1/ Le compte personnel de formation

Le gouvernement a décidé d'instaurer un reste à charge sur le CPF qui a été imposé sans la moindre concertation avec les organisations syndicales, concertation pourtant annoncée par l'ancienne ministre déléguée Carole Grandjean.

S'attaquer au CPF pour faire des économies sur le dos des salarié·es les plus précaires est inacceptable.

En effet, cela va avant tout pénaliser les salarié·es les plus fragiles, celles et ceux dont les salaires sont déjà insuffisants pour bien vivre. Elles et ils seront les plus impacté·es, alors que **ce sont celles et ceux qui ont le plus besoin de se former.**

2/ Les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage

Avant l'annonce des 200 millions de baisse du budget des niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage, deux autres baisses ont déjà été enregistrées :

- une 1^{re} de **2,7 % à l'été 2022** - 300 millions d'euros ;
- une 2^e de **5 % en septembre 2023** - 500 millions d'euros.

Ces premières diminutions ont été **mises en œuvre par le gouvernement malgré le vote contre** du conseil d'administration de France compétences des 5 organisations syndicales, 3 organisations patronales et de Régions de France.

Sur l'apprentissage, il serait plus juste de travailler sur le bien-fondé de l'aide exceptionnelle à l'embauche d'apprenti·es qui est aujourd'hui versée à toutes les entreprises quelle que soit leur taille, ce qui représente le **montant faramineux de 4 milliards d'euros chaque année.**

Ces aides devraient être conditionnées à des critères sociaux, notamment en fonction de la taille des entreprises, de leur secteur d'activité, de la qualité de l'accompagnement et de la qualité de la formation.

3/ Le plan d'investissement des compétences

Le financement des PRIC était en moyenne de 60 % par la région et 40 % par l'État, le désengagement de l'État pèsera donc essentiellement sur les régions.

On note :

- 3 494 949 euros de coupes sur le programme 155 « **Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail** » ;
- 863 550 472 euros de coupes sur le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ;
- 5 000 000 d'euros de coupes sur le programme 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » ;
La mission « Santé » perd 70 millions d'euros, répartis sur les programmes « Protection maladie » (50 millions) et « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins » (20 millions).

Les baisses de budget en matière de formation professionnelle vont à **rebours des nécessités de mutation de notre tissu économique pour s'adapter aux transitions** environnementales et numériques

Militants, adhérents, ensemble soyons solidaires

**Depuis plus
de 30 ans,
la Macif protège
l'activité
syndicale**

partenariat@macif.fr



MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.